



FACTURATION & FICHE TARIFAIRE

Année scolaire 2022-2023

➤ FACTURE UNIQUE :

Pour faciliter la lisibilité de la facturation pour les familles, nous établissons **une facture unique** qui vous sera adressée en début d'année scolaire, reprenant l'ensemble des prestations facturées pour l'année entière.

➤ FACTURE ANNUELLE :

Votre facture annuelle se compose de plusieurs éléments :

- **Contribution annuelle aux frais de scolarité**
- **Frais de demi-pension selon la formule choisie**
- **Frais d'étude et/ou de garderie selon la formule choisie (maternelle et élémentaire)**
- **Cotisation APEL (une par famille)**
- **Cahier d'activité d'anglais (élémentaire)**
- **Projet numérique IPAD pour les classes de CE2, CM1 et CM2**
- **Les montants de ces différents éléments de facturation sont présentés au verso de ce document.** Pour plus de détails, vous pouvez vous reporter aussi à la convention de scolarisation.

Attention : cette facture ne comprend pas les éventuelles participations que nous demanderons aux familles au cas par cas selon les projets de classe ou d'école (sorties scolaires, classe découverte, etc...).

➤ MODES DE RÉGLEMENT :

- **Trois modes de règlements sont possibles** (chèque, espèces, prélèvement automatique mensuel). Nous attirons particulièrement votre attention **sur le prélèvement automatique**, qui est le mode de règlement privilégié par l'établissement. D'avance, nous vous remercions d'opter pour cette formule si elle vous convient.

➤ SITUATION FINANCIÈRES PARTICULIÈRES :

- **Les familles qui éprouvent des difficultés financières ponctuelles** (ressources insuffisantes, changement de situation...) doivent se faire connaître rapidement auprès du chef l'établissement par une prise de rendez-vous.

Carole LAMELOISE

Chef d'établissement école primaire

1. CONTRIBUTION ANNUELLE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ

Depuis la rentrée 2015, une tarification suivant la méthode du quotient familial a été mise en vigueur pour tous, selon une grille de tarifs bâtie en fonction des ressources des parents.

Le Quotient Familial (QF) appliqué sur l'ensemble scolaire est le suivant :

⇒ **QF = Revenu Net Imposable** (celui du père + celui de la mère (même séparés) / **2 parts** (même pour les familles monoparentales) + **1 part par enfant** (1 enfant = 1 part, 2 enfants = 2 parts...)

Exemple : Quotient Familial d'une famille avec 2 enfants = Revenu Net Imposable / 4

Vous trouverez ci-dessous **la contribution annuelle aux frais de scolarité, selon votre quotient familial** :

Tranches (Selon Quotient Familial)	Tarifs École (maternelle et élémentaire)
De 0 à 3.600 €	905 €
De 3.601 à 5.400 €	983 €
De 5.401 à 8.050 €	1.071 €
De 8.051 à 13.000 €	1.155 €
De 13.001 à 22.000 €	1.284 €
Plus de 22.001 €	1.472 €

Une réduction est appliquée sur **la contribution annuelle de chaque enfant** d'une fratrie scolarisée à SAINT-GABRIEL

(1^{er} et/ou 2nd degré) de la manière suivante :

- **10 %** pour une fratrie de **2 enfants**.
- **22 %** pour une fratrie de **3 enfants**.
- **25 %** pour une fratrie de **4 enfants et plus**.

2. FRAIS DE ½ PENSION

Structure	Forfait annuel 1 jour	Forfait annuel 2 jours	Forfait annuel 3 jours	Forfait annuel 4 jours
Maternelle	238 €	477 €	717 €	907 €
Élémentaire	241 €	482 €	724 €	922 €

Le régime choisi pour un élève doit l'être **pour l'année scolaire entière**. Tout changement en cours d'année (en cas de force majeure) devra être justifié par lettre adressée au chef d'établissement et sera soumis à son accord. Les élèves externes peuvent déjeuner au restaurant scolaire de façon occasionnelle pour le prix de **7 €** (à remettre à la comptable).

3. FRAIS D'ÉTUDES ET/OU DE GARDERIE

Structures	Mode de garderie	Forfait annuel 1 jour	Forfait annuel 2 jours	Forfait annuel 3 jours	Forfait annuel 4 jours
Maternelle et Elémentaire	Garderie du matin (7h30 - 8h35)	42 €	82 €	118 €	155 €
Maternelle	Garderie du soir (16h30 - 18h30)	85 €	163 €	237 €	312 €
Elémentaire	Forfait global Etude (16h45 - 17h45) + Garderie du soir (17h45 - 18h30)	90 €	171 €	248 €	323 €

- **À titre exceptionnel**, un enfant peut venir à la **garderie du matin** pour le prix de **3 € la prestation**, et/ou à la **garderie/étude du soir** pour le prix de **4 € la prestation**.
- Seul le service comptabilité est habilité à recevoir le règlement des prestations périscolaires.**

4. FRAIS ANNEXES : Cotisation APEL / Cahier d'anglais / Outil numérique

- La cotisation APEL = 22 € (une par famille), sauf avis contraire de la famille formulé **par écrit avant le 31/08/2022**.
- Le cahier d'activités d'anglais = 10 €/an du CP au CM2.
- L'outil numérique IPAD = 8 €/mois du CE2 au CM2 avec possibilité de rachat en fin de cycle élémentaire.